

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **94 (1958)**

Heft 6

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Dieu Humanité Patrie

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables: Educateur, André CHABLOZ, Lausanne, Clochetons 9; Bulletin, G. WILLEMIN, Case postale 3, Genève-Cornavin.
Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98. Chèques postaux II b 379
PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: SUISSE FR. 15.50; ÉTRANGER FR. 20.- • SUPPLÉMENT TRIMESTRIEL: BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE



Maisons du Haut-Tessin

(Photo Bürgerhausarchiv & SIA in der ETH)

Préférer

« MILCOP »

c'est économiser de 100 à 200 francs ! C'est pouvoir polycopier à la minute (système breveté d'humectage) et sur papiers de toutes épaisseurs : du papier de soie au carton souple. Le papier de cahier convient très bien !

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat



BUFFET CFF MORGES

M. ANDRÉ CACHEMAILLE ★ Tél. 7 21 95

Etudes classiques scientifiques et commerciales

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums
Diplôme de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE CHEMIN DE MORNEX TÉL. (021) 23 05 12

LA MISSION SUISSE cherche deux INSTITUTRICES DIPLOMÉES

S'adresser : Mission Suisse, 5, ch. des Cèdres, Lausanne

VOS IMPRIMÉS

seront exécutés avec goût

IMPRIMERIE CORBAZ S. A. MONTREUX

Ecole Pédagogique Privée FLORIANA



Direction : E. Piotet
Pontaise 15 - Lausanne - Tél. 24 14 27

Formation de
jardinières ou gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées

Placement des élèves assuré

Rentrée 15 avril

Magasin et bureau Beau-Séjour

POMPES OFFICIELLES
FUNÈBRES DE LA VILLE DE LAUSANNE
8. Beau-Séjour
Tél. perm. 22 63 70 Transports Suisse et Etranger

Concessionnaire de la Société Vaudoise de Crémation

AURORE

ECOLE
D'INSTITUTRICES
de jardinières d'enfants



PRÉPARE aux carrières éducatives
ENSEIGNE pédagogie et psychologie
APPLIQUE les connaissances acquises dans
ses classes enfantines et prépara-
toires. — 30 ans d'expérience

Dir. Mme et Mlle LOWIS
ex-prof. Ecole Normale, diplômées Université

Rue Aurore 1, Lausanne - Téléphone 23 83 77

Partie corporative

VAUD

D'un bulletinier à l'autre

Bulletinier ! Avec anxiété j'avais repris cette fonction ingrate. Jamais je n'avais publié une phrase dans un journal et 1957 m'apparaissait comme un long calvaire. Pourtant l'année est terminée et déjà je cède ma place au suivant, déjà j'envoie mon dernier courrier. Je n'ai pas cherché à traiter des problèmes, j'ai plutôt essayé de les poser, de les remettre dans l'actualité, d'éveiller votre attention ou plus simplement de vous réunir un instant pour parler avec vous, pensant surtout aux isolés, à ceux qui n'ont pas la salle des maîtres pour échanger leurs idées. Voilà pourquoi j'ai utilisé le « je » que savait si bien employer le modeste Sacha Guitry. Certes, le style procès-verbal n'est pas celui des grands écrivains et jamais je n'ai prétendu créer une œuvre d'art. Cependant, j'ai eu du plaisir. Si vous avez trouvé parfois la conversation ennuyeuse, n'en êtes-vous pas en partie responsables ? Hormis quelques exceptions, vous n'êtes pas zélés pour écrire. J'espère que vous saurez faire un effort pour mon successeur Pierre Badoux en lui envoyant de temps en temps un billet, un mot, une idée à publier. Il vous en sera reconnaissant, et c'est la seule façon de rendre notre journal intéressant. Ne vous contentez pas de voter des ordres du jour, participez !

Je ne voudrais pas terminer, cependant, sans vous dire mon plaisir de voir la SPV toujours plus vivante et ses membres toujours plus actifs. Je vous souhaite à tous bonne relâche, bonne fin d'année scolaire, et à tous nos jeunes candidats et candidates je souhaite un poste doré où ils pourront être heureux s'ils travaillent.

Bonne chance aussi au nouveau bulletinier.

R. P.

Composition du Comité central

Dans sa séance du 10 février, le nouveau comité s'est constitué de la manière suivante :

Président : Pasche Robert, Lausanne, Roseneck 12, tél. (021) 26 37 19.

Vice-président et bulletinier : Badoux Pierre, Essertines s. Yverdon, tél. (024) 3 62 05.

Secrétaire : Nicolier Marguerite, Montreux, 22 Grand-Rue, tél. (021) 6 42 30.

Caissier : Rochat André, Premier, tél. (024) 7 42 07.

Archiviste et secrétaire aux procès-verbaux : Pittet Gaston, Chesières, tél. (025) 3 26 31.

Permanences

Une seule permanence par mois.

Le premier samedi du mois : 16-17 h., Café du Gd-Pont

Le domicile des membres du comité, Montreux, Chesières, Premier, Essertines, nous a entraînés à revoir la question des permanences. Nous avons tous le téléphone, vous pouvez donc nous atteindre tous les jours. Les permanences sont de moins en moins fréquentées et souvent par des personnes que nous convoquons spécialement. Pourquoi alors imposer trois heures de voiture à un collègue qui attendra peut-être vainement un éventuel client ? Aussi avons-nous décidé de ne fixer qu'une permanence par mois, le premier samedi du mois, de 16 h. à 17 h. Si vous venez ce samedi-là au Café du Grand-Pont, vous y trouverez le président. J'espère que vous serez assez gentils pour nous comprendre.

Le Comité.

Section de Morges

Gymnastique : au local de Chanel, vendredi 21 février à 17 heures : parties de leçons, culture physique, jeux. Pour institutrices et instituteurs.

Un négrillon s'adresse à nos élèves

Dogbo, ce 11.1.58.

« Chers correspondants, si par hasard je vous demande quelque chose, débrouillez-vous pour me l'envoyer le plus tôt que possible. Mon village est petit bourg entouré de forêts gibyeuses ; en faisant la chasse, on rencontre des bêtes féroces : le tigre, la gazelle, l'éléphant, le singe, la panthère, etc. On rencontre des serpents venimeux : la vipère, le piton, etc. Je suis de fédération AOF continent africain ; territoire : Dahomey ; cercle : Mono ; canton : Dogbo.

Mon père est un grand cultivateur, il a des cafeyers ne m'achète pas de vêtements, des outils d'écolier. C'est ma pauvre vieille mère qui se débrouille pour moi. Je suis né en 46 (12 ans). Chers camarades, vous allez par bonté quelques outils d'écolier pour mes études : un livre qui contient tous les leçons presque : des différentes sortes de plumes ; des cahiers de cent pages, de cinquante, des crayons à papier et de couleurs, des gommes, une boîte de craies blanches, etc. Des vêtements comme de pulls-overt, des bracelets, des chaussures des numéros 6,5 à 7 ; un chapeau en toile ornée, etc. Je vous envoie mes meilleures salutations et mes remerciements anticipés. Je suis votre compère Agossou Pierre, de Dogbo Zaffi. »

Si l'un de vos élèves désire adresser quelque chose (en nature excl.) pour combler les désirs de ce camarade Noir, qu'il envoie son cadeau à

Croix-Rouge de la Jeunesse SPV

R. Joost, Begnins.

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE : Vaud : D'un bulletinier à l'autre. — Composition du Comité central. — Permanences. — Section de Morges. — Un négrillon s'adresse à nos élèves. — Guilde de Travail (Techniques Freinet). — Educatrices des petits. — AVEA. Genève : UIG : Engageons le dialogue. — Convocation. — UIGM : Assemblée générale du 5 février 1958. — UAEE : Achats en groupe. — L'enseignement du français... — Neuchâtel : Assemblée des délégués de la SPN. — Rapport annuel du Comité central SPN-VPOD. — SPN : Compte rendu financier pour l'année 1957. — En marche vers le centenaire. — Parmi nous. — Groupe du district de Neuchâtel. — La Chaux-de-Fonds : Assemblée générale annuelle. — Gratuité du matériel des travaux à l'aiguille. La semaine de cinq jours. — Mises au concours. — Jura bernois : 20e anniversaire de la Centrale intercantonale du film d'enseignement. — SPJ : Séance du comité du 6 février 1958 à Saignelégier. — Divers : Exposition internationale de dessins. — Errata.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : S. Volet Trœhler : Les nouvelles professions : bonnetier et tricoteur. — Fiches.

Réflexion pédagogique

C'est bien parce que l'écolier travaille pour le compte du maître que le maître le punit quand il a mal travaillé, et le récompense quand il a bien travaillé. « Je vous remercie », quand l'élève s'assied après avoir correctement récité sa leçon.

Guilde de Travail (Techniques Freinet)

Assemblée générale, le samedi 22 février, à 14 h. 30, au Restaurant de la Cloche, 1er étage, Grand-Pont 8, Lausanne.

Tous les collègues désirant connaître notre activité y sont cordialement invités.

La correspondance interscolaire intéresse grand nombre de collègues. M. Jean Borel, professeur au Collège latin de Neuchâtel, nous entretiendra de : A la découverte des échanges interscolaires internationaux par le magnétophone.

Il nous fera entendre quelques enregistrements inédits utilisés dans les échanges interscolaires.

Le Comité.

Educatrices des petits

Le mercredi 19 février, à 14 h. 30, au collège Saint-Roch, à Lausanne, Mlle Clerc de Baulmes nous initiera à la confection d'un fichier.

Le comité.

AVEA

La conférence annuelle organisée par l'association à l'intention de ses membres actifs et de ses invités a groupé une cinquantaine de personnes autour du docteur Bergier, chef du service de l'Enfance. Celui-ci a esquissé un historique de la protection de l'enfance, puis s'est attaché à expliquer le fonctionnement du nouveau service cantonal et les tâches multiples qui sont les siennes. La nouvelle organisation qui a regroupé sous une seule direction des offices autrefois très séparés permet une meilleure coordination de tous les efforts en faveur de l'enfance déficiente ou délinquante, mais le docteur Bergier et ses collaborateurs sont encore trop peu nombreux devant une tâche extrêmement délicate.

Nous nous réjouissons du désir de collaboration avec le corps enseignant manifesté par le docteur Bergier, auquel nous nous sentons pressés de répondre chaleureusement.

J.-P. R.

GENÈVE

UIG

Engageons le dialogue

Les problèmes pédagogiques sont sans doute parmi les plus difficiles à résoudre. Les solutions proposées sont souvent magnifiques en théorie et peu satisfaisantes à l'usage. Notre qualité d'éducateurs nous permet ou mieux nous commande d'émettre des jugements et de former des vœux sur la base de nos expériences journalières. Longtemps nous nous sommes plaints de ne pas être consultés lors de l'étude d'importants problèmes concernant la gestion de l'école. Or, la situation a changé. Nous le constatons avec une vive satisfaction. L'avis du corps enseignant pèse parfois dans la balance et nous savons que notre association, dans les mois, dans les années qui viennent, devra se prononcer sur des sujets d'ordre pédagogique susceptibles de modifier l'organisation scolaire actuelle.

Notre tâche ne sera pas facile, reconnaissons-le. Les éléments qui influencent l'enseignement sont si nombreux, si complexes et si puissants que bien souvent nous serions sur le point d'abandonner toute recherche. Ceux d'entre nous qui ont collaboré à la réalisation du récent plan d'études auront constaté qu'entre les désirs quelque peu idéalistes du corps enseignant et les exigences de la vie actuelle, il y a une marge. Nous avons trop souvent le sentiment que nous ne sommes là que pour instruire, c'est-à-dire pour donner à nos élèves les connaissances dont ils auront besoin pour des études ultérieures et dans la vie pratique. La place que nous pouvons accorder à l'éducation intellectuelle et surtout morale est, à notre gré, trop mince. Il importe donc que le corps enseignant engage le dialogue avec ceux qui montrent des exigences à l'égard de l'école. Il nous est difficile d'être au service de la collectivité et de lutter en même temps contre celle-ci afin qu'elle ne s'égare pas. Le seul moyen qui permette d'aboutir à

une solution heureuse consiste à établir ce dialogue, à informer, à essayer de comprendre et surtout de nous comprendre. Pour parvenir à ce résultat, nous devons, nous les membres du corps enseignant, sortir de nos classes, nous mêler à la vie pour essayer de mieux la saisir et qui sait, de mieux l'influencer. Nous jouerons pleinement notre rôle d'éducateurs quand nous aurons vu et compris les conditions de travail et de vie des parents de nos élèves, quand nous serons à même de prévoir comment vivront, dans 10, 20 ou 30 ans, les enfants que nous enseignons aujourd'hui. Nous limiterons les erreurs que nous pouvons commettre quand les problèmes des autres auront à nos yeux au moins autant d'importance que les nôtres.

Nous avons encore en mémoire la conférence que nous présenta M. Raymond Uldry, chef du service des apprentissages. Le choix d'un métier est souvent délicat. L'instituteur et l'institutrice jouent un rôle dans ce choix, soit en conseillant les parents et leur enfant, soit en attribuant des notes qui ouvrent des portes ou les ferment. L'orientation scolaire est, quoiqu'on en dise, le premier stade de l'orientation professionnelle. Il importe donc que les membres du corps enseignant primaire connaissent bien les possibilités qu'offre à l'enfant telle ou telle profession. Nous savons que dans ce domaine le service des apprentissages se livre à un travail d'information très intéressant.

Soucieux de permettre aux membres de l'UIG de prendre contact avec le monde moderne, le comité mixte de notre association a décidé d'organiser durant les mois prochains, une série de cinq visites d'entreprises dont l'intérêt n'échappera à personne. Un entretien suivra chaque visite et nous serons orientés sur les problèmes suivants :

- Conditions et exigences de l'apprentissage.
- Possibilités dans la profession.
- Organisation sociale de l'entreprise ; efforts fournis dans ce domaine.

Enfin, les directeurs d'entreprises ou les chefs de personnel répondront à la question que nous leur avons posée : « Qu'attendez-vous de l'école primaire ? »

Ce souci de documentation ne s'arrêtera pas là. Notre effort se poursuivra durant l'automne. Nous avons l'intention de nous adresser alors aux responsables des syndicats ouvriers afin qu'ils nous exposent leurs problèmes et nous aident ainsi à résoudre les nôtres. Le

« Je suis enchanté de mon appareil duplicateur

« MILCOP »

ainsi que mes élèves », telle est la phrase résumant les témoignages enthousiastes de centaines de collègues à tous les degrés de l'enseignement.

succès de ces séances nous indiquera dans quelle direction nous voulons continuer nos recherches.

Les participants au prochain Congrès de la SPR étudieront le sujet : « L'école et le monde moderne ». Nous sommes persuadés que tous les membres de l'UIG voudront se préparer à cette manifestation en participant à nos visites d'entreprises. Celles-ci ont été préparées avec soin par le Service de Public Relations dirigé par MM. Wüst et Rüttimann que nous remercions de leur aide précieuse. Notre reconnaissance va également à l'un de leurs collaborateurs, M. Luc Niggli, qui a manifesté un très vif intérêt pour nos problèmes et nous a permis de réaliser ce premier programme de visites. Enfin, nous voulons remercier M. Raymond Uldry, dont les conseils nous ont été fort utiles.

Les directions d'entreprises sont heureuses de recevoir les membres de l'UIG. L'intérêt qu'elles portent à notre initiative est réjouissant. Maintenant, c'est à nous, membres du corps enseignant, de manifester notre intérêt pour ces visites, notre volonté de résoudre les problèmes qui nous sont posés, notre souci de mériter la confiance de ceux qui nous confient leurs enfants.

E. P.

PROGRAMME DES VISITES

Mercredi 26 février, à 17 h.

Visite de **Belfa**, Oumansky et Co, manufacture de bonneterie, 38, rue de Lancy, Acacias.

Moyenne entreprise fabriquant du tricot mécanique haute mode et offrant un grand intérêt tant au point de vue de son équipement en machines ultra-modernes que de ses créations artistiques et de l'agencement de l'usine qui est neuve. La visite des ateliers sera suivie d'un entretien avec M. Oumansky, directeur et propriétaire de l'entreprise. Il est intéressant de savoir que Belfa, qui vend des modèles dans le monde entier, a eu entre autres comme client, Dior.

Mercredi 12 mars, à 17 h.

Visite du **Grand Passage**.

Présentation du travail de la vendeuse et de la chaîne des postes parcourus par la marchandise. Entretien avec M. Martin, chef du personnel.

Judi 27 mars, à 14 h. 30.

Visite de **Gardy S. A.**, appareillage électrique, 22, rue des Deux-Ponts, Genève. Rapide visite de l'entreprise suivie d'un examen plus approfondi du secteur des apprentis. Entretien avec MM. Schneter, secrétaire général et chef du personnel, et Wahl, responsable des apprentis. Remise aux participants à la visite d'une documentation traitant de l'entreprise, de ses réalisations sociales et particulièrement du domaine de l'apprentissage.

Judi 17 avril, à 9 h. 30.

Visite de la **SIP, Société genevoise d'Instruments de Physique**, 8, rue des Vieux-Grenadiers, Genève. Visite des laboratoires, des ateliers et de l'école d'apprentissage. Entretien avec le chef de l'école d'apprentissage. Remise aux participants à la visite d'une documentation sur l'entreprise, ses réalisations et l'école d'apprentissage.

Samedi 26 avril, à 14 h. 30.

Visite de l'**Hôtel Richemond**, S. A., 8-10, rue Adhémar Fabri, Genève. Hôtel de première classe qui occu-

pe un personnel d'environ 170 personnes et qui permet un examen très complet des problèmes relatifs au personnel de l'hôtellerie. Visite des trois secteurs de l'hôtel sous la conduite de M. Lang, directeur. Entretien avec M. Lang.

Une circulaire sera adressée très prochainement à tous les membres de l'UIG et précisera les derniers détails : formalités d'inscription, rendez-vous, etc...

Convocation

Les membres de nos trois sections sont convoqués en

Séance plénière

le mercredi 19 février 1958, à 17 heures précises
au Café Lyrique, 12 Bd du Théâtre

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière séance plénière ;
2. Communications des comités ;
3. Statut des classes de 8e et 9e années ;
4. Propositions individuelles.

U I G M

Assemblée générale du 5 février 1958

Présidence : Sangsue. Secrétaire : Kunz.

Nos collègues Ed. Jacopin, E. Kupferschmidt, A. Willemont ont donné leur démission, qui est acceptée ; tous nos vœux les accompagnent dans leur retraite. A ces trois collègues succèdent trois nouveaux qui sont admis à l'unanimité au sein de l'UIG : ce sont Robert Bornand, Jean-Louis Bouvier et Emile Perroud ; nous leur souhaitons une très cordiale bienvenue.

Pierrehumbert prend ensuite la parole pour les communications du comité. Citons les plus importantes :

Un membre du corps enseignant fera désormais partie de la commission d'études pour la construction des nouveaux bâtiments. Bravo pour cette innovation, que personne ne regrettera, sinon peut-être parfois les architectes !

Le Département entreprend à l'intention du public une campagne d'information sur notre école genevoise. Il prévoit d'une part une grande exposition, qui s'échelonnera sur quatre ans, en commençant par les degrés enfantins, et se poursuivant par les degrés inférieurs, moyens et supérieurs. Il élabore d'autre part une brochure d'accueil, qui sera remise aux parents des nouveaux élèves.

Le problème du statut des 8e et 9e années est ensuite évoqué. Il sera étudié lors de prochaines séances.

Un bon nombre de collègues ont déjà répondu favorablement à l'appel lancé par l'UIG pour la création de son centre de documentation. Que les retardataires se hâtent !

Notre président publiera lui-même sous peu un article concernant les visites de certaines maisons de la place ; en voici la liste : Belfa, Grand Passage, Gardy, SIP, Hôtel Richemond.

Sangsue reprend alors la parole pour la lecture du rapport genevois pour le congrès. Il sera vivement applaudi. Sangsue a fait une excellente étude, à la fois intelligente, profonde et concrète. Voici les propositions, qui servent de conclusion à ce rapport :

1. Aménager des places de jeux spacieuses pour enfants et pour adolescents ;
2. Réserver une place à l'éducation sociale de nos enfants (problèmes sociaux et responsabilités sociales) ;

3. Etudier les moyens modernes de diffusion ;
4. Réserver dans nos programmes scolaires une place à un enseignement critique d'utilisation des techniques modernes : journal, radio, TV, cinéma ;
5. Créer un centre d'études des marchés du travail et de leurs exigences envers l'école ;
6. Adjoindre un éducateur à la rédaction de chaque journal, à la radio, à la TV et à la commission de censure du cinéma ;
7. Suppression de l'affichage et des bandes de lancement (cinéma).

J. E.

U A E E - Achats en groupe

Chères collègues, celles d'entre vous qui désirent acheter en commun du matériel éducatif chez Schubiger peuvent passer leurs commandes à Mlle F. Schnyder, jusqu'au samedi 22 février. Vous êtes priées d'être aussi précises que possible dans l'établissement des dites commandes.

Nous espérons que cette offre d'achat vous intéressera car plus nous serons nombreuses, plus les prix seront réduits.

C. G.

L'enseignement du français...

J'ai lu les lignes suivantes dans plusieurs magasins de Genève. Oyez plutôt.

... L'avis du savant...

On peut être satisfait qu'on soit arrivé à fabriquer des produits surgelés, qui, une fois cuits, sont — au point de vue de la valeur nutritive — même supérieurs à la moyenne des légumes frais.

(Signé Dr ...)

N'y a-t-il vraiment rien à faire pour forcer les Suisses allemands à respecter le français, langue de culture par excellence.

Je vois très bien des cours de langue, avec diction, vocabulaire et, études des coutumes genevoises ? Est-ce idiot ? Qu'en pensez-vous collègues ? J.-P. Guignat.

NEUCHÂTEL

CONVOCATION

Assemblée des délégués de la S P N

Samedi 22 février 1958, à 14 h. 30, à Neuchâtel, Collège des Terreaux-Sud, salle des projections.

Ordre du jour :

1. Procès-verbal ; 2. Rapports de gestion : présidence, caisse générale, caisse d'entraide, vérification des comptes ; 3. Budget pour 1958 et fixation de la cotisation ; 4. Rapport de l'Exposition scolaire permanente ; 5. Nomination de deux vérificateurs de comptes et de deux suppléants ; 6. Problèmes cantonaux ; 7. Divers.

N. B. Sont convoqués : a) d'office : les membres du comité central et leurs suppléants, ainsi que les présidents de section ; b) les délégués des districts à raison d'un représentant jusqu'à 50 membres, de deux pour les sections de 51 à 100 membres, de trois pour celles qui comptent plus de 100 membres.

Le comité central.

Rapport annuel

du Comité central SPN-VPOD

Rédiger notre rapport annuel, c'est « faire le point ». Or, ce point devient chaque année plus difficile à situer, soumis qu'il est à la loi de l'accélération ! Ce qui est vrai à fin janvier, l'est-il encore au milieu de mars ?

Des besoins nouveaux apparaissent de jour en jour, des idées germent, des projets s'élaborent, des plans sont établis, des réalisations sont ébauchées... Et les satellites poursuivent leur ronde !

Indifférente à cette agitation, notre école primaire neuchâteloise a continué son chemin à la cadence que lui a donnée, pour toujours semble-t-il, l'excellent programme de 1932... Mais, en dépit de ce calme apparent, le virus du progrès a poursuivi son œuvre maligne et la fièvre est montée... La faculté se penche sur la patiente ! Il faudra probablement amputer...

C'est ainsi qu'au moment où nous établissons notre rapport, la plupart des problèmes qui nous ont tenus en éveil, l'année dernière, sont à l'étude.

Vie interne

a) *Effectif.* — Cette année encore, la comparaison des effectifs révèle une augmentation substantielle. Passant de 340 à 389, l'état de nos membres s'accroît de 49 unités (41 SPN-VPOD et 8 SPN).

Nous avons constaté avec une vive satisfaction que

les jeunes collègues, adhérant sitôt après leur nomination et reprenant ainsi les bonnes habitudes d'antan, sont de plus en plus nombreux. Mais, ce qui nous paraît être l'événement capital de l'année, c'est l'adhésion massive de 13 institutrices auxiliaires de La Chaux-de-Fonds. Le cas s'est produit également dans les autres sections, mais dans une proportion plus faible. Ces dames se préoccupent de la situation dans laquelle notre loi scolaire met l'institutrice qui se marie. Les comités de section ayant été invités à ne plus accepter, étant donné les circonstances, des adhésions à titre de membre-remplaçant, celui de La Chaux-de-Fonds a fort pertinemment fait comprendre aux intéressées que leur première démarche devait être entreprise sur le plan de l'adhésion totale. Nous ne saurions que recommander cette procédure !

b) *Comité central.* — Il a tenu 14 séances dont le dénominateur commun a été un ordre du jour inépuisable...

C'est à la fin de l'année que nous avons pris connaissance, avec beaucoup de regrets, de la décision irrévocable du collègue Philippe Zutter de renoncer à son mandat de délégué de la section de Neuchâtel. Ayant fait partie du Comité central durant 6 ans, il éprouve le besoin de desserrer quelque peu l'étreinte des charges absorbantes auxquelles sa nature généreuse et sa clarté de vues l'ont prédestiné.

c) *Sections de district.* — Les circonstances dans lesquelles se déroule leur activité sont fort diverses. Nous le sentons très nettement à la manière dont elles répondent aux enquêtes toujours plus nombreuses que nous organisons. Les difficultés qu'éprouvent parfois certains comités régionaux à réunir les collègues de leur district nous inquiètent. Il faut que chacun soit bien conscient du fait que notre association ne peut se permettre le luxe de convier ses membres uniquement à des parties de plaisir ! Il se peut que le sujet soit « aride et technique », mais les raisons qui nous l'imposent constituent pour chacun de nous un devoir de présence.

Et, à côté des abstentionnistes, il y a les « francs-tireurs » ! En prenant le parti d'agir seuls, certains collègues ont dû s'apercevoir qu'ils avaient choisi la mauvaise voie. Nous rappelons en toute cordialité à ceux qui seraient tentés de les imiter qu'ils prennent alors la responsabilité de compromettre l'action générale et

d'affaiblir la position de l'association tout entière. Où est le bénéfice de l'opération ?

Cependant, ces quelques broussailles épineuses ne doivent pas nous cacher la forêt dans laquelle « il fait bon marcher »...

Problèmes matériels et action syndicale

a) *Traitements.* — Le coût de la vie, poursuivant malheureusement sa marche ascendante, nous contraint à suivre attentivement les variations de l'indice. La réadaptation des traitements opérée, le 1er janvier 1957, sur la base d'un indice anticipé de 178,5 points, était apparue comme une mesure judicieuse. Une nouvelle réadaptation ne pourra intervenir qu'au moment où l'indice sera de 181,5 points. Or, depuis tantôt trois mois, il s'est établi solidement à la côte 181...

Considérés sur le plan de la revalorisation, pourtant toute récente, nous devons constater que nos traitements ont à nouveau rétrogradé dans l'échelle comparative intercantonale, conséquence des révalorisations intervenues dans un certain nombre de cantons. Une enquête est en cours afin d'établir les bases de comparaison actuelles.

b) *Indemnités de résidence.* — Il serait souhaitable que le problème qu'elles posent fût réglé bientôt. Cependant, il a des incidences telles, aussi bien à la campagne qu'en ville, qu'il est impensable de lui donner une solution locale hâtive pour un corps de fonctionnaires particulier. C'est forcément par le Cartel cantonal VPOD — qui n'a jamais cessé de se préoccuper de cette affaire — que notre action doit être conduite.

c) *Règlement d'application de la loi concernant les traitements.* — Ce règlement, du 30 octobre 1956, a été établi sans que les organisations professionnelles intéressées aient été consultées. Il a fait l'objet d'un mémoire que le Cartel a adressé au Conseil d'Etat, le 17 juillet 1957.

d) *Statut du personnel enseignant.* — L'absence de ce statut se fait sentir en maintes occasions. Nous savons que le Département de l'instruction publique, tout comme nous, s'en préoccupe.

Les dispositions statutaires qui nous concernent, en effet, sont éparses et incomplètes alors que les magistrats et fonctionnaires ont leur statut depuis 1951.

Depuis qu'il a été posé, ce problème semble avoir toujours été repoussé à l'arrière-plan par une affaire plus urgente. Dernièrement encore, une entrevue devait avoir lieu à son sujet. Elle a dû être renvoyée au dernier moment. Cette prise de contact, tout épistolaire ou téléphonique qu'elle soit restée, nous permet cependant d'espérer que nous ne tarderons pas à entrer en matière.

Problèmes pédagogiques

Si, depuis plusieurs années, nous avons dû regretter que la complexité des problèmes d'ordre matériel nous ait empêché de vouer aux problèmes pédagogiques tout le temps et toute l'attention qu'ils méritent, nous sommes heureux de pouvoir déclarer qu'en 1957 tel ne fut pas le cas.

Il est vrai que, bon an mal an, un certain nombre de questions pédagogiques ont été résolues, introduisant quelques éléments nouveaux dans notre travail. A leur sujet, nous avons eu parfois à exprimer à nos autorités notre regret de ne pas avoir été appelés à donner notre avis, qu'il se soit agi de programmes, de méthodes ou de matériel.

Or, nous pouvons affirmer que ce temps est révolu. L'évolution extrêmement rapide et brutale des conditions de la vie économique et sociale a, en quelques années, rendu caduques certaines de nos conceptions

intellectuelles ou pédagogiques et révélé les défauts de notre organisation scolaire.

Lorsque la réforme de l'enseignement secondaire, au degré inférieur notamment, s'est imposée, nous avons compris d'emblée que l'école primaire serait également touchée. A l'heure actuelle, il n'est plus audacieux de prétendre même qu'une réforme de l'enseignement primaire est devenue tout aussi indispensable.

Quand il a créé la commission d'étude pour la réforme de l'enseignement secondaire, le Conseil d'Etat nous y a réservé une place. Nous lui en exprimons notre reconnaissance et notre satisfaction.

Nous avons pu faire connaître notre opinion et défendre l'école primaire soit au sein de la commission, soit au cours d'une entrevue que le Comité central eut avec le chef du Département de l'instruction publique et ses principaux collaborateurs, soit par nos représentants à la commission consultative pour l'enseignement primaire ou encore par la voie de l'*« Educateur »*.

Parler de la « défense de l'école primaire » peut paraître exagéré ou faire naître une équivoque. Par cette expression, nous entendons uniquement manifester notre volonté de défendre l'école « première » dans tout ce que sa mission a de valable en fonction de ce qu'on s'accordera bien à reconnaître comme étant *l'intérêt véritable de l'enfant*.

Nous ne pouvons revenir ici sur les thèses provisoirement adoptées par la commission ni sur celles qui sont issues des délibérations organisées au sein de nos sections. Nous nous sommes efforcés de vous renseigner par les voies et moyens dont nous disposions.

Nous ne reprendrons dans ce rapport qu'un seul point, lequel nous paraît capital. Le fait que le degré supérieur de l'école primaire pourrait être appelé à disparaître, l'idée que l'avancement de l'âge d'entrée à l'école résoudrait le problème de la durée des études et la nécessité de reviser notre programme d'enseignement nous engagent à insister auprès de nos autorités pour que soit formée *une commission d'étude pour la réforme de l'enseignement primaire*.

Les études complémentaires qui sont déjà engagées, soit sur le plan officiel (revision de notre système d'appréciation du travail scolaire), soit sur le plan professionnel (groupes de travail de la SNTM), soit à l'Ecole normale d'application, trouveraient dans les travaux de cette commission un champ d'application logique et rationnel parce qu'officiel.

Centenaire de la SPN

En 1960, nous aurons le privilège de célébrer le centième anniversaire de la fondation de notre vaillante SPN. Agissant en fonction des décisions prises à cet égard lors de notre dernière assemblée générale, nous avons entrepris les démarches de circonstance afin de désigner un président, former un comité d'organisation et encaisser la première cotisation spéciale...

Lorsque nous l'avons pressenti, le collègue Paul von Allmen, instituteur à Neuchâtel, a été d'emblée attiré par la tâche sympathique d'organiser la commémoration du centenaire. Quant à l'ampleur du travail qui l'attendait, il ne se l'est pas dissimulé ! Réflexion faite, il a accepté en toute simplicité la présidence redoutable... qui lui était offerte. Il a, de ce fait, droit à toute notre gratitude.

Grâce à la collaboration des sections, la constitution du Comité d'organisation a été chose aisée. Et c'est une équipe dynamique qui s'est mise à l'œuvre, le 14 décembre. Nous ne doutons pas que chacun suivra avec intérêt les travaux de ce comité et que, le moment venu, personne ne lui refusera ses services.

Relations et délégations

L'activité d'une association professionnelle est orientée sur les contacts qu'elle doit sans cesse maintenir avec les autorités et les autres associations. Dans ce domaine, nous devons constater des progrès notables. De nombreux collègues, en effet, désignés soit par la SPN-VPOD, soit par les conférences officielles de district, nous représentent dans toute une série de commissions. Nous avons dû souvent déplorer le fait qu'ils ne nous renseignaient pas sur les travaux auxquels ils participaient !!! Par contre, au cours de l'exercice passé, nous avons eu la satisfaction de voir certains de nos représentants, à plusieurs reprises, nous tenir au courant de leur convocation et des débats auxquels ils avaient été intéressés, ce qui nous a permis d'agir en les informant à notre tour. Voilà ce qu'est la vraie démocratie représentative !

a) *Département de l'Instruction publique.* — M. le conseiller d'Etat Clottu nous a prouvé qu'il attache une grande importance aux relations qui doivent exister entre le département et la SPN-VPOD. Il est inutile d'en dire plus pour définir le climat de compréhension et de confiance qui règne entre nous. Nous lui réitérons nos sentiments de reconnaissance, ainsi qu'à ses collaborateurs.

b) *Comité SPR et sections romandes.* — Au cours de leur troisième année de législature, nos collègues genevois (Neuenschwander en tête) ont pleinement justifié notre confiance. Certain dossier neuchâtelois a été pour eux une source supplémentaire de préoccupations, mais il leur a surtout valu de nous donner la preuve de leur active compréhension, ce dont nous leur sommes extrêmement reconnaissants.

L'assemblée des délégués de la SPR, tenue le 9 novembre à Yverdon, a été appelée à prendre une décision très importante pour nous, Neuchâtelois. A l'unanimité moins deux abstentions, les délégués ont, en effet, refusé la demande de l'Union pédagogique neuchâteloise à être reconnue en qualité de deuxième section neuchâteloise de la SPR. Par ce verdict sans équivoque, les délégués romands ont tenu à montrer qu'il ne peut être question de reconnaître une scission au sein d'une section cantonale et que, dans une situation telle qu'est la nôtre, les deux parties doivent continuer à chercher un terrain d'entente !

Nous rappelons également que le Congrès de la SPR aura lieu à Genève, du 30 mai au 1er juin, et qu'un rapport, à l'élaboration duquel nous aurions voulu nous associer d'une manière plus active encore, est en préparation.

c) *Association syndicale VPOD.* — Si elles n'ont pas connu l'atmosphère fiévreuse qui a régné lors de la revalorisation des traitements, nos associations syndicales n'en ont pas moins agi en 1957 ! Le Cartel cantonal VPOD, sous la présidence toujours si ferme et clairvoyante du collègue Luc de Meuron, s'est occupé notamment du règlement d'application de la loi sur les

traitements, du statut du personnel enseignant, de la réduction de l'horaire de travail, des indemnités de résidence, de la structure future de la VPOD en Suisse romande. Les multiples démarches effectuées par le collègue Robert Deppen, secrétaire romand VPOD, ont été également, une fois de plus, l'occasion d'éprouver l'efficacité de notre association syndicale. Aux deux collègues cités va notre témoignage de vive gratitude.

Une curieuse coïncidence a voulu que le Congrès fédératif VPOD fût fixé à Lausanne, les 7 et 8 juin, soit une semaine après le Congrès SPR. Nous invitons les collègues syndiqués à vouer une attention toute particulière à la préparation de ce congrès.

Enfin, votre président a eu l'honneur de pouvoir représenter la VPOD au Congrès du Secrétariat professionnel international de l'enseignement qui a eu lieu en juillet, à Rome, sous la présidence du collègue Pierre Raymond.

En terminant, nous formons le vœu ardent qu'en cette année qui commence, la sagesse et la mesure règnent dans toutes les commissions et conseils qui seront appelés à se prononcer sur le sort futur de notre école primaire neuchâteloise !

Au nom du Comité central SPN-VPOD
Le président : R. Hügli.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Compte rendu financier pour l'année 1957

I. — Caisse générale

a) Entrées

Cotisations centrales :		
348,25 à fr. 28.—	9 751.—	
23 à fr. 14.—	322.—	10 073.—
Ristournes s/primes ass. acc. et r. c.		393.50
Intérêts : titres	314.90	
livrets d'épargne	74.45	389.35
Cotis. pr le Fonds spécial		820.—
Cotis. extr. (traitements) solde 1956		25.—
Remboursement imp. ant. 1955		156.34
Collecte pr collègue hongroise		1 208.55
Adm. part de la Caisse d'entraide	600.—	
Adm. part du Fds spécial	229.80	829.80
Fds des frais de dépl. solde		293.85
Fds du Centenaire de la SPN		1 815.—
Total des entrées		16 004.39

b) Sorties

Administration		1 788.—
Cot. romandes : 381,5 à fr. 13.50		5 150.25
Assemblées		1 590.85
Délégations et réceptions		602.80
Subventions : SNTM	250.—	
ESP	250.—	
diverses	850.—	1 350.—
Frais généraux		907.05
Au Fonds spécial		820.—
Au Fonds frais de dépl.		293.85
Au Fonds du Centenaire		1 815.—
Versement de la collecte		1 208.55
Total des sorties		15 526.35

Entrées	16 004.39
Sorties	15 526.35
Boni	478.04

On montrera bientôt du doigt ceux qui ignorent

« **MILCOP** »

le champion des duplicateurs ! Prix Fr. 159.— seulement, net, franco, avec les fournitures. Distributeur pour les écoles : F. PERRET, Valangines 40, Neuchâtel.

Bilan au 31.12.57

Titres	15 000.—
Livrets d'épargne	4 490.65
Chèques postaux	5 084.21
Caisse	199.95
Total de l'actif	24 774.81

Actif au 31.12.57	24 774.81
Actif au 31.12.56	24 296.77
Augmentation	478.04

II. — Caisse d'entraide**a) Entrées**

Cotisations : 50 à fr. 5.—	250.—
Intérêts : titres	623.—
livrets d'épargne	103.90
s/prêts	48.25
Remboursement imp. ant. 1955	247.22
Remboursement ind. de rempl.	1 267.10
Dons	900.—
Total des entrées	3 439.47

b) Sorties

Indemnités de remplacement	2 051.10
Impôts cantonaux	80.50
Adm. vers. et Caisse générale	600.—
Total des sorties	2 731.60

Entrées	3 439.47
Sorties	2 731.60
Boni	707.87

Bilan au 31.12.57

Titres	26 000.—
Livrets d'épargne	6 379.55
Cédules de prêts	3 027.—
Caisse	1 100.62
Total de l'actif	36 507.17

Actif au 31.12.57	36 507.17
Actif au 31.12.56	35 799.30
Augmentation	707.87

III. — Fortune de la SPN au 31.12.1957

I. Caisse générale	24 774.81
II. Caisse d'entraide	36 507.17
Total	61 281.98

S.E. ou O. Les Hauts-Geneveys, le 20.1.58
Georges Treuthardt, caissier SPN.

En marche vers le centenaire**Encourageant**

Près d'une trentaine de collègues, déjà, ont montré qu'ils réservaient un accueil favorable à l'initiative et à la volonté du Comité d'organisation du Centenaire, de faire de notre jubilé une manifestation du corps enseignant primaire neuchâtelois.

Bien que la lettre envoyée aux membres du corps enseignant primaire non affiliés à la SPN ne constituât en aucune façon un appel financier, mais une simple déclaration de principe sur notre volonté d'offrir à tous la possibilité de s'associer à la préparation du centenaire, en moins de dix jours, notre caissier a reçu leur bulletin de versement, expression de leur volonté

de participer, à égalité avec les membres de la SPN, à la constitution du fonds du centenaire.

Notre comité voit dans ce geste un encouragement à poursuivre son activité dans la direction où il s'est engagé et il n'y faillira pas.

P. v. A.

Parmi nous

Admissions : Nous accueillons cordialement dans la SPN-VPOD : Mlles Suzanne Bandelier et Lise Lavanchy, institutrices à Rochefort ; MM. Michel Pochon, instituteur à la Châtaine (Brévine) ; Raymond Opplinger, au Locle ; Ulrich Pétremand, au Reymond, sur La Chaux-de-Fonds.

Nomination : Nous félicitons de tout cœur M. Maurice Nicoulin, instituteur à Neuchâtel, qui, grâce à son grand labeur et à ses qualités pédagogiques, a eu l'honneur d'être appelé à la tête d'une classe expérimentale de l'Ecole normale.

Décès : A l'âge de 86 ans mourait, après avoir joui de 34 ans de retraite, **M. Louis Jacot-Guillarmod**, professeur de dessin et peintre du Jura. M. Jacot enseigna au Locle pendant 32 ans. Ses élèves, parmi lesquels on compte encore bon nombre de membres du corps enseignant, se souviennent de ce maître qualifié, de ses exigences, de la bienfaisance de ses travaux, de sa peinture très marquée par la minutie de l'ancien graveur et singulièrement de sa précision presque farouche dans l'enseignement de la perspective. Pour raison de santé, il s'était installé à Genève où il s'éteignit le premier jour de février. Nous adressons à sa mémoire un hommage respectueux.

W. G.

Groupe du district de Neuchâtel

Samedi 15 février 1958, à 14 h. 15, à Neuchâtel, collège des Terreaux (salle de projection, rez-de-chaussée). 1) Assemblée administrative annuelle ; 2) « L'enseignement du dessin à l'école primaire », causerie de Robert Hainard, peintre et naturaliste à Bernex (Genève).

La Chaux-de-Fonds**Assemblée générale annuelle**

Elle a eu lieu le 27 janvier. Essentiellement administrative, elle prit connaissance des comptes qui bouclent par un heureux boni. Des remerciements sont adressés à la caissière qui malheureusement renonce à cette fonction.

Le rapport annuel qui relate les diverses interventions faites en cours d'années et tient un bilan des questions en suspens, est heureux de signaler notre effectif actuel de 121 membres. Il signale la joie que nous avons eue à nous associer aux autorités scolaires pour fêter les quarante ans d'activité de Mlles Hélène Huguenin et Jeanne Girardin. Ces collègues extrêmement consciencieuses et profondément attachées à leur vocation, jouissent de l'estime de tous. Des félicitations ont été adressées à Mme Eva Grandjean et Mlle Colette Monnier qui ont vingt-cinq ans d'activité. Pleines de courage et d'entrain, elles feront profiter de nombreuses classes de leur enthousiasme. Mlle Marceline Robert nous a quittés pour se marier ; elle s'est occupée avec ponctualité et dévouement du « Coin de la sympathie ». Nos meilleurs vœux l'accompagnent.

Peu de modifications au comité : M. Lucien Porret remplace M. Fernand Chételat, et M. Francis Jaquier reprend la caisse à laquelle Mlle Denise Zwahlen renonce.

L'assemblée fait sienne la demande de prier le comité central d'étudier la question des indemnités de résidence.

M. Jaquet.

Gratuité du matériel des travaux à l'aiguille

Un membre de la commission scolaire du Locle, en séance du 31 janvier dernier, fit remarquer, au moment de la discussion des rapports, qu'il lui paraissait étrange que les travaux manuels bénéficient de la gratuité alors que le paiement du matériel pour les ouvrages féminins est exigé des élèves. Après que le directeur, M. Butikofer, eut donné toutes explications utiles, la commission fit sienne l'opinion de l'interpellateur, et vota aisément un crédit de 5 000 fr. pour réparer cette anomalie. Bravo !

Un exemple à suivre !

W. G.

La semaine de cinq jours

Les autorités scolaires locloises ont été appelées à se prononcer sur cette question qui devient urgente avec la généralisation du régime de la semaine de cinq jours dans l'industrie de cette localité.

Une enquête a été entreprise auprès des familles des écoliers. Le 88 % des parents sont favorables à l'introduction de cette innovation à l'école primaire.

Dans la discussion, tel commissaire émit la crainte que nos enfants fussent trop chargés si l'on reporte les leçons du samedi sur les autres jours. Le corps enseignant pense que la solution qui porterait le moins préjudice à l'enseignement serait le maintien du nombre actuel de leçons hebdomadaires, mais en les raccourcissant de 5 minutes, l'école secondaire bénéficiant depuis longtemps de la leçon de 45 minutes. Pour diverses raisons, cette synchronisation serait fort désirable. Il faudrait toutefois que cette mesure fût prise par l'Etat qui la généraliserait dans le canton.

Au vote, le principe de la semaine de cinq jours, sans entrer dans le détail de ses répercussions, a été admis par 24 voix contre 6.

W. G.

Mises au concours

de postes d'instituteurs et d'institutrices

Hauterive : * 1 poste d'institutrice.

Saint-Blaise : 1 poste d'instituteur ; 1 poste d'institutrice.

Thielle-Wavre : * 1 poste d'instituteur.

Cornaux : * 1 poste d'institutrice.

Landerons-Combes : 2 postes d'institutrices.

Boudry : * 1 poste d'instituteur.

Cortailod : * 1 poste d'institutrice, 1 poste d'institutrice.

Colombier : 1 poste d'institutrice.

Auvernier : 1 poste d'instituteur.

Peseux : 1 poste d'instituteur ; 3 postes d'institutrices.

Bôle : * 1 poste d'institutrice.

Brot-Dessous : * 1 poste d'instituteur.

Bevaix : * 2 postes d'institutrices.

Gorgier : * 1 poste d'institutrice.

Saint-Aubin-Sauges : 1 poste d'instituteur ; 1 poste d'institutrice.

Môtiers : 1 poste d'instituteur.

Couvet : 2 postes d'institutrices.

Travers : 1 poste d'instituteur.

Fleurier : * 1 poste d'institutrice.

La Côte-aux-Fées : 1 poste d'instituteur.

Les Verrières : 1 poste d'institutrice.

Fontainemelon : 1 poste d'instituteur.

Valangin : 1 poste d'institutrice.

Coffrane : * 1 poste d'institutrice.

Les Geneveys s/Coffrane : * 1 poste d'instituteur.

Les Brenets : * 1 poste d'instituteur.

La Brévine : 1 poste d'institutrice.

La Brévine La Châtagne : * 1 poste d'instituteur.

La Chaux-du-Milieu, Le Cachot : * 1 poste d'instituteur.

Brot-Plamboz, Plamboz : * 1 poste d'institutrice.

Les Planchettes : * 1 poste d'institutrice.

La Sagne : 1 poste d'institutrice.

* Nominations pour régularisation de postes. Seul est autorisé à postuler le titulaire provisoire du poste. Obligations légales.

Traitement légal.

Examens de concours : seront fixés ultérieurement, s'il y a lieu.

Entrée en fonction : début de l'année scolaire 1958-1959.

Adresser les offres de services avec pièce à l'appui, jusqu'au 22 février 1958, au président de la Commission scolaire de la commune intéressée et en aviser le secrétariat du Département de l'instruction publique, à Neuchâtel.

7 février 1958.

Commissions scolaires.

JURA BERNOIS

Vingtième anniversaire de la Centrale intercantonale du film d'enseignement

Le lundi 20 janvier avait lieu, à Berne, au cinéma Capitole, une modeste manifestation destinée à marquer les 20 années d'existence de la Centrale intercantonale du film d'enseignement.

Dans son allocution de bienvenue, M. le conseiller d'Etat, V. Moine, chef du Département de l'instruction publique, félicita la Centrale du Film d'enseignement pour son activité et ses efforts constants dans le domaine relativement neuf mais combien efficace du film scolaire. Evidemment qu'en Suisse, de par la structure même de nos institutions, les conditions ne sont pas toujours des plus favorables à une utilisation immédiate des possibilités qu'offre une technique en plein essor, et cela particulièrement dans le domaine scolaire où il n'est pas possible de réglementer et d'uniformiser comme dans d'autres pays. Mais c'est tant mieux, car,

de cette manière, des initiatives privées peuvent naître spontanément, dans le cadre communal, cantonal ou simplement régional, pour combler certaines lacunes de nos institutions. Tout ce qui se crée ainsi porte un caractère d'authenticité et de nécessité que ne pourrait pas conférer un organisme de l'Etat. M. Moine forme des vœux pour que la Centrale du film d'enseignement continue à se développer pour le plus grand profit de notre jeunesse.

M. le conseiller communal P. Dübi, directeur des écoles de la ville de Berne, expose ensuite d'une manière détaillée comment, de modeste « Office du film d'enseignement de la Ville de Berne » qu'elle était à l'origine (décembre 1937), cette centrale est devenue l'active « Centrale intercantonale du film d'enseignement » que chacun connaît aujourd'hui, avec ses centaines de films muets ou sonores, en langue allemande, française ou italienne.

C'est ensuite au tour de M. Hegi, inspecteur scolaire, de tirer un parallèle entre la mauvaise et la bonne litté-

rature et le bon et le mauvais cinéma. On ne peut arracher les jeunes gens au cinéma médiocre qu'en montrant, aux enfants déjà, et en classe, ce qu'est et ce que peut exprimer le cinéma authentique. C'est l'un des devoirs de l'école moderne de se servir du cinéma pour approfondir, partout où cela est possible, les connaissances de l'enfant.

M. M.R. Hartmann, administrateur de la Centrale, parla encore de la collaboration internationale dans le domaine du film d'enseignement. Il démontra combien la Centrale du Film scolaire a su se faire apprécier au-delà de nos frontières ; d'un autre côté, grâce aux relations internationales, la Suisse peut profiter du développement technique toujours croissant de l'étranger.

Enfin, M. Dubied, collaborateur romand de M. Hartmann, présenta rapidement trois excellents films d'enseignement, le premier sur la fabrication du papier, le second montrant la vie secrète d'une prairie en été, le troisième traitant magistralement du Gothard.

Un dîner réunit alors les participants au Casino, mettant un point final à cette intéressante manifestation. S.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Séance du comité du 6 février 1958 à Saignelégier

M. Georges Chappuis, président, ouvre vers 17 heures une séance qui a été nécessitée par deux propositions :

La première émane du Comité central de la SIB : Un numéro spécial de la « Schulpraxis », entièrement en français, a été adressé à tous nos collègues jurassiens afin de rendre compte de la « Semaine d'études françaises » qui a eu lieu à Berne du 7 au 12 octobre 1957. Le comité cantonal propose de prendre entièrement à sa charge les frais d'administration occasionnés par ce numéro. Le comité SPJ remercie la SIB pour son geste élégant.

La seconde proposition est celle du trésorier de la SPR, M. André Pulfer. La SPR ayant décidé l'augmentation du prix de l'abonnement à l'Educateur, il est demandé à la SPJ d'examiner la possibilité d'augmenter sa contribution également. Le Comité cantonal consulté propose de prendre à sa charge cette augmentation en divertissant une partie de la cotisation que les Jurassiens versent à la SIS (Société suisse des Instituteurs), d'appartenance suisse-allemande, au profit de la SPR et en complétant le solde manquant.

La proposition du Comité cantonal est acceptée avec remerciements pour cette solution équitable et généreuse.

Deux questionnaires émanant de la FIAI ont été reçus. Le premier s'intéresse à la manière dont est enseignée l'instruction civique dans notre pays. Le président s'est adressé au spécialiste de la question, notre collègue Bernardin Chapuis de Moutier, auteur des « Notions d'instruction publique ». Son remarquable rapport, précis et fouillé, sera envoyé à la FIAI. Qu'il soit remercié ici de ce beau travail.

Le second questionnaire porte sur le problème : Les milieux ruraux bénéficient-ils des mêmes possibilités d'éducation que les citadins ? M. Jubin se charge de remplir le questionnaire que vient de lire le président.

Les comptes sont vérifiés et reconnus conformes et bien tenus.

Dans les divers, M. Jubin nous dit avoir assisté en tant que représentant du corps enseignant à l'assemblée générale de l'Université populaire jurassienne. Cependant, comme ce représentant devrait être un insti-

tuteur primaire, il prie le comité de désigner quelqu'un d'autre. M. Maurice Péquignot est d'accord d'assister à ces assemblées. Ces deux collègues sont remerciés par le président qui lève la séance. S.

DIVERS

Exposition internationale de dessins

Le Fédération internationale pour l'éducation artistique (FEA) tiendra du 7 au 12 août son dixième congrès à Bâle (1900 Paris, 1904 Berne, 1908 Londres, 1912 Dresde, 1925 Paris, 1928 Prague, 1935 Bruxelles, 1937 Paris, 1955 Lund), et présentera à cette occasion une vaste exposition de dessins de l'école enfantine à l'école professionnelle dans les halles de la Foire suisse. La France présentera, entre autres, une section « Initiation - Expérimentation », tandis que la Société suisse des maîtres de dessin s'est chargée de celle consacrée à « Caractère, importance et méthodologie de l'initiation artistique ».

Pour la mettre sur pied, un appel est lancé aux instituteurs et institutrices pour qu'ils veuillent bien collaborer en envoyant des travaux touchant à n'importe quel domaine de l'enseignement du dessin : dessins et peintures de tous techniques, impressions, papiers collés, étoffes, etc., à l'exclusion de travaux à trois dimensions. Ce doivent être autant que possible des travaux de la classe entière dont le maître puisse se séparer à longue échéance, voire définitivement, l'exposition devant ensuite voyager à l'étranger.

Une fiche accompagnera chaque groupe de travaux, indiquant : école, classe, âge des élèves, localité, maître ; sujet, but du travail, procédé technique. En outre, chaque travail portera au verso une indication d'origine (p. ex. : timbre de l'école).

Prière d'adresser les envois jusqu'au 31 mars à :

GSZ. - Expo FEA, M. Erich Müller, maître de dessin, Ecole normale, Schlüsselberg 17, Bâle.

Les travaux non retenus seront renvoyés avant le congrès.

Pour la SSMD : Maîtres de dessin vaudois.

Errata. — Dans les fiches parues page 58 de l'Educateur du 1er février sous le titre : Méthode simple pour extraire des racines cubiques, se sont glissées quelques erreurs à rectifier comme suit :

Première fiche, dernière ligne, lire : Unité du cube = 2, unité de la racine = 8.

Deuxième fiche, cinquième ligne, lire : Unité du ; neuvième ligne, lire : Unité du cube = 5, unité de la racine = 5 ;

dix-huitième ligne, lire : les puissances 5e des... ; vingtième ligne, lire : (colonne de droite) : Pour 5 = 3125.

« MILCOP »

le duplicateur sans concurrence, le meilleur marché, le plus génial, le plus vendu dans le monde ! Le corps enseignant l'a adopté rapidement... et pour cause !

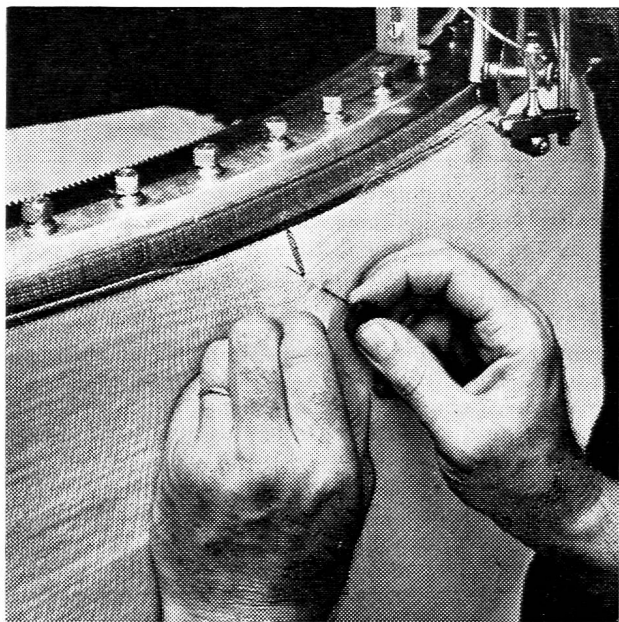
Les nouvelles professions : bonnetier et tricoteur

Cette nouvelle profession n'est vraisemblablement pas assez connue en Suisse française, car un seul apprenti a pu, jusqu'à maintenant, être engagé dans cette partie du pays, malgré les importantes fabriques qui y ont leur siège. C'est pourquoi il a été jugé nécessaire de demander la collaboration des orienteurs professionnels et du personnel enseignant.

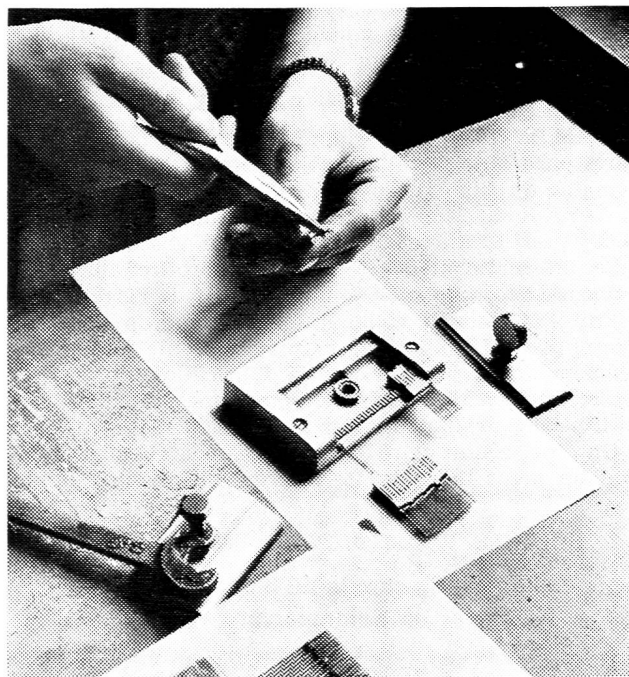
L'Industrie du tricotage et de la bonneterie est « l'industrie de la maille ». C'est sans conteste une profession variée, très intéressante et réclamant des connaissances étendues, puisque la production de cette industrie va de 2 à 3 mailles par cm², alors que le jersey le plus fin en comprend 250 à 300 mailles. Le champ de production est très divers : des vêtements tricotés tels que lingerie, costumes de bain, pullovers, robes et manteaux, pantalons, bas, chaussettes et gants, etc. ; les matières sont : la laine, le coton, la soie et les fibres synthétiques.

Il y a deux ans encore, il était impossible de faire un apprentissage de bonnetier ou de tricoteur en Suisse. On devait engager des ouvriers qualifiés à l'étranger, et nos jeunes gens qui désiraient apprendre ce métier n'avaient pas d'autres ressources que de se rendre dans une école étrangère. Mais le grand développement de cette industrie — la mode depuis quelques années est au tricot — a fait naître le besoin de procurer à de jeunes Suisses la possibilité d'être formés dans notre pays.

La formation de l'apprenti dépend des machines utilisées dans l'établissement d'apprentissage. Le candidat doit avoir du plaisir à s'occuper de textiles, s'intéresser à la mode, avoir le sens des couleurs, être leste, habile de ses mains, aimer le travail consciencieux et propre, et avoir un sens technique prononcé pour des machines automatiques, qu'il doit régler pour chaque modèle. Il doit avoir en outre la volonté de perfectionner sans cesse ses connaissances.



Un bon tisseur sur métier à chaînette doit savoir, en particulier, verser les aiguilles dans leur conduit, puis les y arranger. Une fois dans leur conduit, les aiguilles n'ont pas encore toutes la bonne direction. Il s'agit de la leur donner : c'est l'un des plus difficiles travaux que le tisseur ait à exécuter.



Il faut être très habile pour conduire cette machine et remédier aux dérangements.

L'apprenti sera formé dans une période de 3 ans. Il suivra les cours commerciaux des écoles professionnelles ou industrielles locales et les connaissances acquises dans l'entreprise seront complétées par des cours spéciaux centralisés. En Suisse alémanique un cours de deux semaines par an est organisé à l'Ecole professionnelle du textile à Saint-Gall. En Suisse romande, ces cours sont établis d'après le même programme que ceux de St-Gall et avec la collaboration de la fabrique de machines à tricoter Ed. Dubied S. A. — si nous trouvons des apprentis. Ces cours sont subventionnés par la Confédération et par le canton de domicile de l'apprenti. Les frais supplémentaires occasionnés par les cours professionnels annuels hors du domicile sont réglés par l'entreprise. Pour donner la possibilité de faire un apprentissage aux jeunes gens domiciliés loin d'une fabrique, plusieurs fabricants sont d'accord de prévoir une aide spéciale.

Les bonnetiers et tricoteurs qualifiés recevront un salaire intéressant réglé par le contrat collectif de l'industrie de bonneterie.

Ils peuvent d'autre part devenir contremaîtres. Ceux-ci doivent être capables de manier, de contrôler et de réparer (connaissances mécaniques) toutes les machines de l'entreprise. Ils doivent aussi être à même de développer un modèle d'après une idée donnée et de transposer ce projet pour la mécanique des machines.

Le nouveau règlement d'apprentissage a été créé pour des jeunes gens, mais il est probable qu'une jeune fille qui fait preuve d'un bon sens technique y trouve sa place.

L'industrie suisse de bonneterie occupe plus de 10 000 ouvriers dans près de 200 entreprises. En 1955 par exemple elle a exporté pour 926 000 fr. de gants, 6 079 000 fr. de bas et chaussettes et 33 633 000 fr. de lingerie et de vêtements tricotés.

S. Volet-Troehler.

Ces exercices ont été prévus pour la fin de la 3e année, soit au présent. Ils peuvent être employés à d'autres temps.

Regarder : Lui par la fenêtre et c'est toi qui par la porte.

Les teintes du lac sont si belles qu'on ne se lasse pas de les

Brosser : Tu les habits et la bonne les de nouveau, tant il est nécessaire de les convenablement.

Epeler : Ces mots nouveaux, tu les d'abord, puis c'est moi qui les à mon tour. (Mettre au pluriel.)

Ces mots difficiles, vous les en classe, et votre maman vous les encore à la maison.

Saisir : Eux nous par un bras et nous les par le cou. (Mettre au singulier.)

Vos adversaires vous par les habits, mais vous ne pouvez pas les car ils sont trop agiles. (Mettre au singulier.)

Rire : Lui qui nous fait aussi. Nous de toi, et toi, tu de nous.

Faire : Ils veulent vous peur, mais vous ne pas attention à eux. (Mettre au singulier.)

Ces légumes, on les cuire longtemps.

Pouvoir : Je fais cela quand je le Eux, ils ne le pas encore, et ils sont loin de le

Rendre :-il son livre à son voisin ? J'emprunte un couteau et le après usage. (Mettre au pluriel.)

Connaître : Le directeur nous et nous le bien.

Interrompre : Mon ami m' et je l' à mon tour. (Mettre à toutes les personnes.)

Atteindre : Vous les et ils vous sans peine. (Mettre au singulier.)

Revoir : Ils vous avec plaisir et vous aimez à les -tu souvent cet ancien camarade ?

V. Lyon.

Ces exercices ont été prévus pour la fin de la 3e année ; ils peuvent être utilisés à d'autres temps que le présent.

1re série : C'est toi qui (appeler) et lui qui te (répondre).

C'est moi qui (sortir) et toi qui (entrer).

C'est toi qui (monter) et moi qui (descendre).

C'est elle qui (rire) et toi qui (pleurer).

Mettre au pluriel, combiner différemment les personnes.

2e série : Conjuguer, mais **sans répéter** le pronom personnel sujet : (Prendre) les livres, les (consulter) puis les (remettre) en place.

(Sortir) la voiture, (fermer) la porte du garage et (partir) en ville.

(Être) en route depuis trois heures, (sentir) la fatigue, (interrompre) sa course, (s'asseoir) au bord du sentier, (sortir) ses provisions, (faire) un copieux pique-nique, (boire) un bon coup et (reprendre) sa route, tout content.

3e série : C'est moi qui (apprendre), toi qui (lever) la main, elle qui (répondre) et le maître qui nous (interroger). (Mettre au pluriel.)

C'est lui qui (revenir), moi qui (s'en aller), puis tous les deux qui (rentrer).

C'est eux qui (surveiller) et toi qui (écouter) les marmottes. Mais elles (être) si peureuses qu'on (avoir) beau les (observer) longtemps, on ne les (voir) que rarement et on les (entendre) qui (siffler) en cas de danger.

Au premier mouvement, elles (disparaître) et on ne (pouvoir) plus les (surprendre). Tu (interrompre) leurs jeux, simplement si tu (s'asseoir) près d'elles.

4e série : Petit imprudent qui ne (voir) aucun danger et t'(avancer) trop sur la glace, tu (aller) certainement te noyer.

Garçon docile qui (écouter) ton père et lui (obéir), tu (faire) plaisir à chacun.

Paysan qui (préparer) bien la terre et y (répandre) de la bonne graine, tu (pouvoir) espérer en de belles moissons.

(Mettre au pluriel, puis contrôler le singulier.)

V. Lyon.

DIVERS

1. Une citerne à parois verticales dont le fond est un rectangle mesurant 3 m de longueur et 2 m de largeur contient de l'eau. On verse dans cette citerne 300 litres d'eau, puis 5 quintaux d'eau et enfin l'eau remplissant un réservoir cubique mesurant 80 cm d'arête. Calculer l'élévation du niveau de l'eau dans la citerne.

On puise ensuite dans cette citerne l'eau nécessaire pour arroser un jardin ayant une surface de 4,8 ares, ce qui fait baisser le niveau de l'eau de 40 cm. Calculer le nombre de litres d'eau versés sur chaque mètre carré du jardin.

En supposant que cette eau ne pénètre pas dans la terre, quelle épaisseur y en aurait-il sur le jardin ?

2. Une terrasse mesure $4\frac{1}{7}$ hm de long et $5\frac{1}{3}$ dam de large. L'eau de pluie tombant sur cette terrasse est recueillie dans une citerne dont le fond est un rectangle mesurant 5,5 m de long et 2,6 m de large. Un certain lundi, il est tombé 12 mm d'eau sur la terrasse. Quel est le poids de cette eau ? Quelle est l'élévation du niveau de l'eau dans la citerne ?

Le lendemain, mardi, le niveau de l'eau dans la citerne est monté de 40 cm à la suite d'une nouvelle averse. Calculer l'épaisseur de l'eau tombée sur la terrasse le mardi. (On donnera les valeurs exactes des 3 réponses.)

3. Deux champs, dont les superficies sont entre elles comme 12 est à 17, sont estimés le premier à 75 fr. l'are, le deuxième à 60 fr. l'are. Déterminer la contenance de chaque parcelle, sachant que le premier vaut 156 francs de moins que le deuxième.

4. Un champ rectangulaire mesure $3\frac{1}{7}$ km de long et $8\frac{1}{3}$ hm de large. Calculer sa surface exprimée en mètres carrés. Dans ce champ, le propriétaire plante des tomates. Sachant qu'une plante occupe en moyenne $8\frac{1}{7}$ m², calculer le nombre de plants utilisés. Au cours de la saison, chaque plante rapporte en moyenne $4\frac{1}{3}$ kg de fruits vendus 40 centimes le kilo. Calculer la valeur de la récolte. L'acheteur des tomates a fabriqué de la sauce qu'il a mise en boîte. Combien a-t-il pu faire de boîtes sachant que le poids des fruits est les $\frac{17}{3}$ du poids de la sauce et que chaque boîte contient $\frac{1}{5}$ kg de sauce. (Utiliser les fractions ordinaires seulement.)

5. On achète des oranges. La douzaine coûte 90 c ; si l'on avait 4 oranges de plus pour le même prix, la douzaine coûterait 10 c de moins. Combien a-t-on acheté d'oranges ?

Réponses : No 1. 22 cm ; 5 l ; 5 mm. — No 2. $11\frac{3}{7}$ t ; $800\frac{1}{1001}$ m ; $6\frac{3}{500}$ mm. No 3. 15,6 a ; 22,1 a. — No 4. Surface du champ $800\frac{000}{7}$ m² ; nombre de plantes 100 000 ; valeur de la récolte $520\frac{000}{3}$ fr. ; nombre de boîtes $6\frac{500}{000}\frac{000}{7}$. No 5. 32 oranges.

6. Dans une ville, chaque propriétaire d'immeubles payait en contribution la septième partie du revenu de ses locations. Les contributions ayant été portées au $\frac{1}{6}$ de ce revenu, de combien doit-il augmenter le prix de ses loyers pour avoir à disposition la même somme qu'auparavant ?

7. Un commerçant vend une marchandise 40 % au-dessus du prix de revient. Il accorde un rabais de 10 % à un client qui lui verse 176 fr. 40. Quel est le prix de revient de la marchandise livrée à ce client ?

8. Un marchand achète du riz pour 3 320 fr. Il en revend une partie en faisant un bénéfice égal au $\frac{1}{11}$ du prix de vente de cette partie. Il vend ensuite le reste en faisant une perte égale au 6 % du prix de vente de ce reste. Il constate après cela qu'il n'a rien gagné ni perdu. Calculer le montant de chaque vente.

9. Si l'on déplace d'un rang vers la gauche la virgule d'un nombre A, on obtient un nombre qui vaut la moitié de celui qu'on obtient en déplaçant d'un rang vers la droite la virgule d'un nombre B. Calculer les deux nombres A et B sachant que leur différence est 33,516.

10. Un libraire a vendu 285 exemplaires d'un ouvrage, les $\frac{2}{3}$ au prix de catalogue et le reste avec une remise de 15 % sur ce prix. L'éditeur lui avait accordé une remise de 25 % sur le prix de catalogue. Calculer celui-ci, sachant que le bénéfice du libraire est de 684 francs.

11. On donne les trois fractions : $\frac{7}{18}$, $\frac{5}{24}$, $\frac{7}{30}$.

a) Diviser leur somme par la moitié de la différence des deux premières ;

b) Par combien faut-il multiplier la somme des deux premières pour obtenir un produit triple de la somme des deux dernières ?

12. Quel est le nombre de pages d'un livre dont la pagination a demandé 414 chiffres ?

13. Le prix d'achat d'une marchandise est les $\frac{5}{7}$ du prix de vente. Exprimez le bénéfice en pour-cent du prix de vente ; en pour-cent du prix d'achat.

14. Un marchand a vendu 18 m de drap et 15 m de toile pour 555 fr. En faisant la livraison, le marchand s'est trompé : il a fourni 18 m de toile et 15 m de drap. La facture s'est alors élevée à 501 fr. Quels sont les prix du m de toile et du m de drap ?

15. Deux personnes se sont partagé une somme de 8 610 fr. Elles spéculent toutes deux et perdent : la 1re le $\frac{1}{4}$ de sa part, la 2e les $\frac{2}{7}$ de la sienne. Après quoi elles possèdent des sommes égales. Quelles étaient les parts primitives ?

Réponses : No 6. $\frac{1}{35}$.

No 7. 140 fr. — No 8. 1320 fr. ; 2000 fr. — No 9. A=34,2, B=0,684.

No 10. 12 fr. — No 11. $9\frac{1}{5}$; $2\frac{47}{215}$. — No 12. 174 pages. —

No 13. $28\frac{4}{7}\%$; 40 %. — No 14. 7 fr. et 25 fr. — No 15. 2200 fr. et 2410 fr.

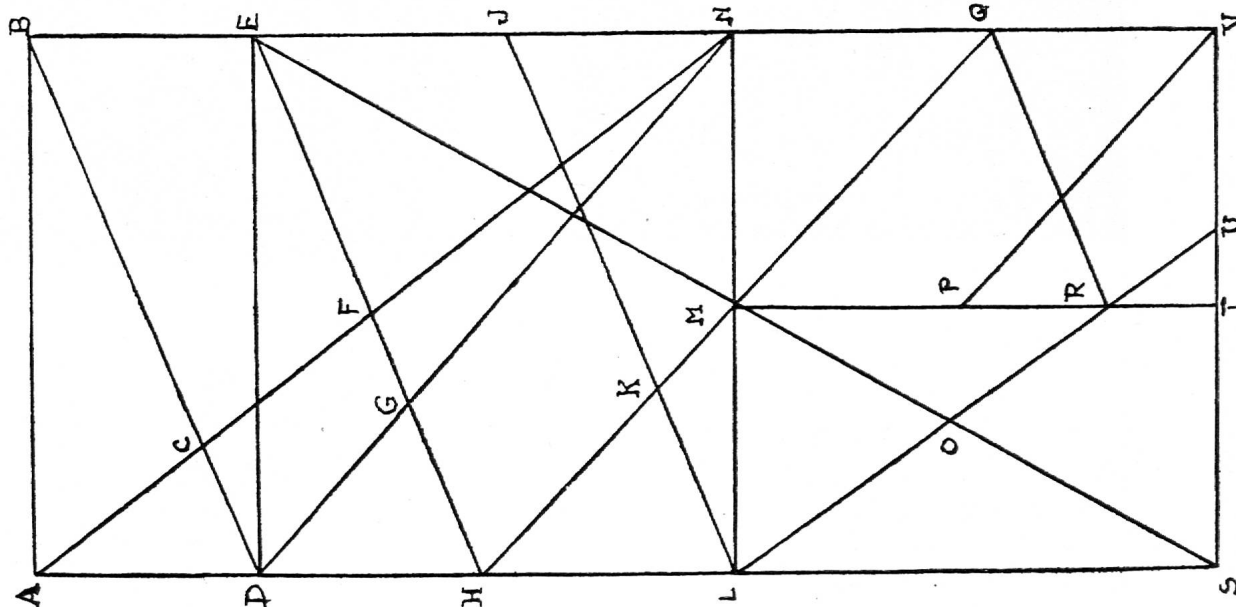
COURRIERS

1. Un convoi part à 8 h 20 pour faire un trajet de 450 km qu'il effectue en 16 h et 40 min. Quelle vitesse doit avoir un autre convoi qui part 1 h et 20 min après lui pour l'atteindre à 351 km du point de départ ?
2. Un piéton part de A à 12 h, à la vitesse de 4 km à l'heure. Après 2 h de marche, il réduit sa vitesse de 1 km à l'heure. Quatre heures après son départ, il arrive dans une ville où il se repose pendant 1 h et demie. Il reprend ensuite sa marche à l'allure primitive et dans le même sens qu'au départ.
On demande à quelle heure et à quelle distance de A le piéton est rattrapé par un cycliste qui est parti de A à 18 h avec une vitesse de 12 km à l'heure.
3. Trois localités sont situées le long d'une route, dans l'ordre A, B, C. Deux cyclistes partent le même jour à 6 h du matin, l'un de A, l'autre de B et se dirigent vers C. La distance de A à B est de 40 km et celle de B à C de 120 km. Le cycliste qui part de A fait en moyenne 18 km par heure ; celui qui part de B parcourt en moyenne 12 km par heure.
a) A quelle heure et à quelle distance de C le cycliste parti de A atteindra-t-il celui parti de B ?
b) A un certain moment, le cycliste parti de A fait demi-tour et revient sans arrêt vers B. Il croise le cycliste parti de B à 24 km de C, entre B et C. A quelle distance de C a-t-il fait demi-tour ?
4. J'ai quitté ma maison à 8 h. Après avoir marché un certain temps à la vitesse de 4 km à l'heure, je me suis reposé 45 min. Un tramway, dont la vitesse est de 14 km à l'heure, m'a ramené à domicile à 11 h par la même route. A quelle heure me suis-je arrêté et à quelle distance de chez moi ?

Réponses : No 1. $30 \frac{3}{35}$ km/h.
No 2. A 20 heures et à 24 km de A.
No 3. 12 h. 40 à 40 km de C.
à 20 km. de C.
No 4. A $9 \frac{3}{4}$; 7 km.

A. 4. * RÉPÉTONS NOTRE GÉOMÉTRIE

Reproduis les figures désignées ci-dessous, et calcule le périmètre et la surface de chacune.



Rectangles :

1. ABED 4. DEVS
2. ABNL 5. ABVS
3. NVTM 6. DENL

Parallélogrammes :

7. DBEH 10. HEJL
8. MQVP 11. DBJL
9. DNQH

Triangles :

12. ABN 18. PUT
13. AND 19. LOM
14. HMS 20. QHE
15. TUR 21. ANL
16. HEM 22. EVS
17. HKS 23. QKS

Trapezes :

24. ABEH 29. DCFH
25. LJV S 30. DEML
26. TRQV 31. EVTM
27. HMTS 32. DEQH
28. MNVP 33. DBES

Polygones divers :

34. DEMH
35. HEOL
36. DBJKH
37. LMQVS
38. ABQML
39. JLRQ
40. DEOL
41. MQRTSL
42. HEMTS
43. DENMS

W. MARLETAN



PÉPINIÈRES-BEX
TÉL. (025) 5.22.94 (VAUD)

Tous les arbres et arbustes

Pour vos :

PARCS	ESPALIERS
JARDINS	ROSERAIES
AVENUES	ROCAILLES
VERGERS	REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES · FRAISIERS

Catalogue franco



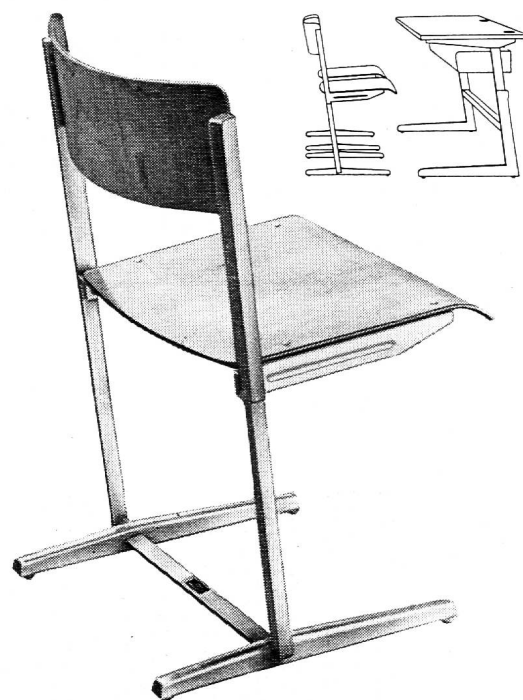
FORTUNA

Compagnie d'Assurances sur la vie
Zurich

Bureau pour la Suisse romande
Ile St-Pierre **LAUSANNE** Tél. 23 07 75

Assurances temporaires au décès
Grandes assurances de capitaux
Assurances populaires
Assurances de groupes

**Fin le
balancement
détestable sur
les chaises!**

Les longerons à grande portée des chaises palor reposent bien à plat, même quand le sol accuse de petites irrégularités. Tout basculement est donc impossible. Les chaises palor, belles à voir, sont très solides, réglables en hauteur sans danger de chute à la position inférieure, et peuvent être empilées jusqu'à 40 sièges au m².

Demandez nos références et prix ou la visite de notre représentant.

PALOR S.A., Niederurnen GL
Bureau à Lausanne, Tél. (021) 24 25 96

palor

Fabrique de mobilier scolaire et tableaux